



Bordeaux, le 5 juin 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Retenue dite « de Caussade » Point de situation

La préfète de région a reçu ce jour à Bordeaux, en présence de la représentante de l'État dans le Lot-et-Garonne et des services régionaux et départementaux de l'État, le président de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne accompagné de son premier vice-président et du directeur de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.

À l'issue de la réunion, l'État a proposé plusieurs orientations dont le respect pourrait permettre d'envisager une nouvelle approche sur le site de Caussade :

- La réalisation d'une étude de sécurité de l'ouvrage existant et la mise en œuvre de ses conclusions ;
- La réalisation d'une nouvelle étude d'impact environnemental comportant des compléments à l'étude initiale, notamment sur le volet hydrologique et la réalisation de l'ensemble des mesures compensatoires.
- La mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs de l'eau du bassin concerné.

Les services de l'État seront naturellement attentifs au suivi de ces orientations, dont la prise en compte est la condition à une sortie de la situation de blocage actuelle.

Dans l'intervalle, les services de l'État seront également attentifs au maintien du statu quo et notamment à l'absence de mise en eau de la retenue et d'utilisation des installations.